



CTR DIRISI

du 25 novembre 2021

Le Directeur central de la DIRISI, le Général de corps d'armée Jean-Marc LATAPY, a convié les élus du CTR DIRISI le 25 novembre 2021 à un comité technique de réseau qui s'est déroulé en présentiel. Ont participé à cette réunion, outre les commandants des formations administratives de la DIRISI, pour **FO DÉFENSE** : G. REY, D. GRUAU, I. FLORE, B. DAGUIER, E. NIATI, D. SCIARRINO et E. CHAINTREUIL.

Le DC DIRISI (DC) ouvre la séance en adressant les remerciements de Mme la Ministre des Armées ainsi que les siens, à tous les personnels de la DIRISI, pour le remarquable travail effectué tout au long de cette crise sanitaire COVID 19. En effet, en ce mois de novembre, la DIRISI a accueilli le COMEX Numérique, présidé par Mme Florence PARLY. Le DC indique que 20% des personnels civils de la DIRISI sont en télétravail autorisé ; c'est un challenge pour les agents et pour les managers. Le DC considère que le dispositif est plutôt efficace.

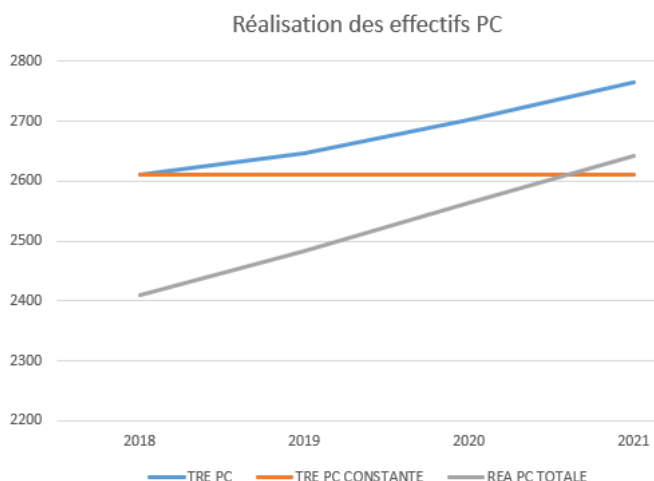
Après lecture des déclarations liminaires (voir la DL **FO DÉFENSE** ci-après), le DC indique qu'un certain nombre de réponses aux déclarations seront apportées en séance.

■ Approbation du PV

Le PV du précédent CTR DIRISI est approuvé à l'unanimité.

■ Point RH

Situation des effectifs civils 2018-2021



La DIRISI SDRH indique que la situation est toujours difficile, même si le constat 2021 montre un recrutement de personnels civils plutôt satisfaisant. La constante fixée en 2018 est dépassée. Le recrutement des ASC est un moyen de compenser les recrutements non obtenus par le biais des concours. Le DC rappelle sa philosophie : « les fonctionnaires sont notre colonne vertébrale ». Il ne nie pas les difficultés du recrutement des fonctionnaires de la filière technique, même si le ratio global 2021 droits/réalisés de 96/76 contribue avec



les années précédentes à combler le déficit de 2018. Les difficultés sont identifiées : la méconnaissance de la DIRISI par le secteur privé et la concurrence de ce même secteur en IDF sur des fonctions de techniciens (TSEF), le recrutement TSEF2 apporte peu de ressources nouvelles car nombreux sont ceux qui arrivent de l'interne. Concernant l'attrait salarial des ICD, le coup de pouce donné au régime indemnitaire fait que le niveau de rémunération des ICD n'est plus très loin des offres salariales des ingénieurs sortis d'école. Pour le DC, l'effort prioritaire doit être porté vers les jeunes ; la DIRISI doit se faire connaître auprès de ce public et la marque « Civil de la Défense » doit être une marque compétitive.

FO DEFENSE prend acte de l'effort de recrutement fait par la DIRISI ces 4 dernières années, mais ne peut passer sous silence la courbe de l'évolution globale des effectifs qui montre une diminution conséquente, en partie due à la baisse des effectifs militaires, mais aussi aux recrutements 2018/2021 qui ne couvrent pas le déficit, auquel il faut ajouter les prochains départs en retraite :

Effectifs des PC	2018		2019		2020		2021		Déficit
	Tre	Réalisé	Tre	Réalisé	Tre	Réalisé	Tre	Réalisé	
Cat A	402	396	430	446	509	502	579	553	-26
Cat B	1187	1120	1308	1173	1326	1234	1353	1292	-61
Cat C	667	552	552	541	546	529	541	514	-24
OE	355	341	347	317	312	292	284	271	-13
Total PC	2611	2409	2646	2484	2702	2563	2766*	2641*	-125

* Dont 9 PCRL TRE et 11 réalisés

TRE = théorique

FO DEFENSE s'interroge donc légitimement sur l'insuffisant abondement du volume des postes ouverts au recrutement de personnels civils pour combler ces déficits, et d'ajouter qu'il est nécessaire de ne pas relâcher le recrutement ces prochaines années, voire même de l'accélérer. **FO DEFENSE** s'inquiète de voir les missions dévolues à ces agents réalisées par les personnels en poste, comblant au quotidien le manque de ressource. Sur les concours, **FO DEFENSE** porte un regard sélectif, satisfaisant pour la filière administrative, plutôt en progrès pour celui des ICD, insuffisant pour celui de TSEF2 CNAL. Le recrutement des agents sous contrat est en deçà des objectifs fixés.

Le DC indique que la DIRISI a transposé 50 postes militaires en postes civils, à hauteur de 25 en 2022 et 25 en 2023. La réactivité a pesé quelques fois sur la capacité à recruter des agents sous contrat.

Répartition par corps des recrutements 2021 – Fonctionnaires et ASC

	DROITS PAR CORPS (droits initiaux)					REALISES PAR CORPS				
	CONCOURS	4139-2	4139-3	BOE	TOTAL	CONCOURS	4139-2	4139-3	BOE	TOTAL
AAE	5	0	0	1	6	7	0	0	1	8
SA	4	1	0	1	6	5	1	0	1	7
AA	6	2	0	0	8	6	2	1	0	9
TOTAL ADM	15	3	0	2	20	18	3	1	2	24
ICD	19	0	0	0	19	14	0	0	0	14
TSEF	51	14	0	1	66	35	19	0	1	55
ATMD	11	5	2	0	18	10	6	1	0	17
TOTAL TECH	81	19	2	1	103	59	25	1	1	85
	96	22	2	3	123	77	28	2	3	110

ASC :

	PAR NIVEAU	
	DROITS INITIAUX	REALISES
I	80	51
II	39	36
III	13	15
	132	102



COMPTES RENDUS



■ Les mesures de restructuration en 2022

Sont inscrites les mesures suivantes :

- la dissolution du CIRISI de Carcassonne (16 ETP = 8PC et 8PM), confirmée lors du CTR DIRISI de février 2021 et renforcement de 3 DETSIC Carcassonne , France Sud, Mont Louis, ainsi que leur rattachement au CIRISI Toulouse,
- la réorganisation de la plaque parisienne,
- la création des DSI et MOA,
- la rénovation du CASID (12 postes prévus en 2022 dont 11 postes de niveau 1 ASC et concours). Au total, 98 postes sont répartis sur Kremlin Bicêtre et Bruz.
- la création du DETSIC à Favières (3 agents sont déjà sur site, transfert organique du CNMO TSR),
- la contribution des ADS à la cyberdéfense (100 postes d'ici la fin de la LPM ; 26 postes à rendre en 2022 pris sur les effectifs militaires).

FO DEFENSE sollicite une explication sur deux points : la contribution cyber, sachant que la Ministre a financé au budget 2021, 450 postes au profit notamment de la Cyberdéfense et les reversements de postes vacants en interne DIRISI.

Selon le DC, les ADS ont été tenus de répondre au besoin demandé pour la cyberdéfense. Pour les postes vacants dans les entités DIRISI, il s'agit de rééquilibrage entre CFA à hauteur de 37 postes en 2021.

■ Projet de plan de recrutement 2022

	CONCOURS 2022		4139-2		4139-3		BOE + PACTE		ASC		TOTAL
	ADM	TECH	ADM	TECH	ADM	TECH	ADM	TECH	ADM	TECH	
A	9	20		2						65	96
B	5	57	2	20				2	1	49	136
C	6	15		7		1		2		10	41
	20	92	2	29	0	1	0	4	0	125	
TOTAL	112		31		1		4		125		273
	148										

La DIRISI présente son plan de recrutement 2022, plan qui, au moment de la tenue du CTR, n'a pas encore été validé par la DRH-MD. Pour le DC, l'augmentation des volumes de personnels est motivée par les écarts constatés et les départs en retraite projetés. Il ajoute que les efforts déployés pour la revalorisation financière des ICD devraient porter ce recrutement, dès lors que les montants d'entrée deviennent comparables aux agents sous contrat. La DIRISI indique également que les candidats aux postes d'ASC ne sont pas forcément intéressés par les concours de fonctionnaires. Concernant la pyramide des âges, celle-ci fait apparaître que la DIRISI compte 22% de femmes.

FO DEFENSE regrette que la DIRISI n'ait pas plus tenu compte de l'inflexion du recrutement des ICD (14/19 en 2021) et des analyses portées en CTR par notre organisation, et juge que le volume d'ASC est encore trop élevé. **FO DEFENSE** a demandé que ces efforts de recrutement soient amplifiés en 2023 au regard de la pyramides âges (300 agents ont plus de 60 ans).

■ Le CIA 2021- Clause de revoyure

La politique de la DIRISI est la même que les autres années : donner une plus grande latitude aux employeurs directs dans l'attribution des montants, tout en conservant un contrôle et une part de redistribution en central.



CORPS	MONTANT		
	Montant de référence	Montant laissé à la main des CFA	Montant de construction budgétaire
Niveau 1	1500	+300 1800	+200 2000
Niveau 2	900	+100 1000	+50 1050
Niveau 3	620	+50 670	+30 700

La DIRISI a appliqué le principe de fongibilité des enveloppes financières par niveau de catégories et non plus par corps, tel que l'a autorisé le DRH-MD. Les diminutions de montants pour les rares cas de distorsion ou liées à l'engagement professionnel ont été analysées avec attention. Le CIA 2022

verra le transfert des montants versés au titre de l'apprentissage sur l'IFSE, de telle sorte que le risque d'écrtage pouvant être subit par certains agents soit levé (1 agent catégorie C en 2021).

FO DEFENSE a rappelé son opposition à la diminution du montant de référence liée à la distorsion catégorielle négative. Interpellé par **FO DEFENSE** sur les motivations de la DIRISI à utiliser le dispositif de fongibilité des enveloppes financières, la DIRISI a précisé que cette opportunité permettait de mieux récompenser certains agents et apportait de la souplesse pour les agents de la filière administrative, tout en s'attachant à maintenir les équilibres financiers.

Concernant la clause de revoyure, la DIRISI effectue le travail d'identification des agents éligibles sur des pré-listes établies par les CMG. Le versement de celle-ci au montant de référence est effectif, sauf si la manière de servir de l'agent est jugée totalement insatisfaisante (1 seul cas concerné).

■ Mesures en faveur des ICD

La DIRISI affirme avoir pris part activement aux mesures indemnitaires décidées par le MINARM au profit des ICD (IFSE revalorisée à hauteur de 1 M€ pour les ICD et 0,3M€ pour les ICDD) :

- ✓ Majoration de l'IFSE de recrutement des ICD, au moins de la filière SIC, de 2 808€ bruts, ce qui porte le montant IFSE de recrutement à 13 808€.
- ✓ Revalorisation des ICD de la filière SIC uniquement recrutés depuis 2017 de 234€ bruts mensuels à compter du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ Revalorisation de l'IFSE des ICDD et ICDHC promus avant 2017 d'au moins 1 000€ brut par an à compter du 1^{er} juillet 2022.

FO DEFENSE a dénoncé l'absence de négociation de la part de la DRH-MD, alors que le problème de rémunération a été posé sur la table du CTM de décembre 2019. Agir sur le régime indemnitaire c'est mieux que rien mais, pour **FO DEFENSE**, c'est l'indiciaire qui doit évoluer au regard du niveau du corps. Le flou persiste sur le « tri » des agents éligibles (hors DIRISI, entrant en détachement,...).

■ Réorganisation de la plaque parisienne

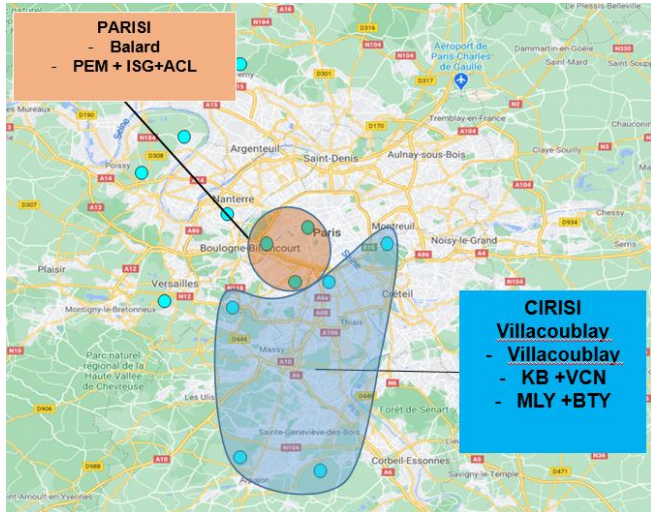
Cette réorganisation sera intégrée dans l'arrêté de restructuration. La chronologie des opérations se fera par étapes de janvier à juin 2022 :

- Etape 0 : finaliser les nouveaux processus de fonctionnement,
- Etape 1 : Paris Ecole militaire et Ilot St Germain vers la nouvelle entité Pôle d'Appui des Réseaux infrastructures et SI Paris (PARISI).
- Etape 2 : montée en puissance de KB.



COMPTTE REHID

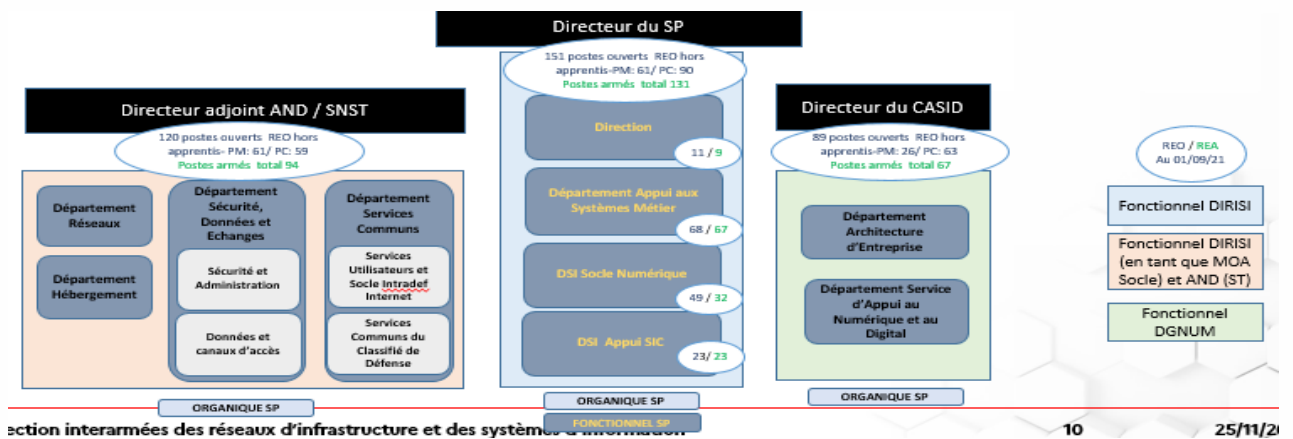




A l'été, la fermeture du CIRISI Arcueil sera effective, ainsi que les rattachements de KB à Villacoublay et de Arcueil au PARISI. Sont concernés 14 personnels civils dont 10 ont choisi leur orientation et 4 sont en cours de discussion, sans situation de blocage. Sur demande de FO DEFENSE, le Directeur de la DL IDF/8RT confirme que la procédure CLR/AMR se déroulera règlementairement et que les droits des agents seront préservés. FO DEFENSE souhaite qu'une information soit donnée à l'ensemble des agents de ces centres, afin qu'ils aient le même niveau d'information.

■ Présentation du Service Projets (SP)

Issu des services SICO et SCOE et consécutif à la nouvelle gouvernance des SIC, le SP se devait d'adapter son organisation :



Le Directeur du SP indique que le principe de création des DSI se fera par redéploiement interne des effectifs. La nouvelle organisation s'inscrit dans le REO 2022, avec pour échéance cible le 1^{er} septembre 2022. Le directeur SP indique que tous les personnels ont été reçus sous la forme d'un entretien individuel et que pour bon nombre d'entre eux, il n'y a pas de modification de lieu ni de missions. Le DC ajoute néanmoins que si des situations individuelles se présentent, elles seront analysées avec au besoin le dispositif CLR/AMR.

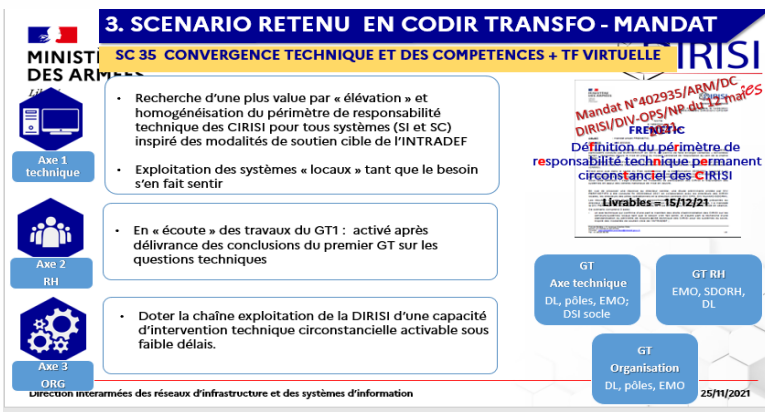
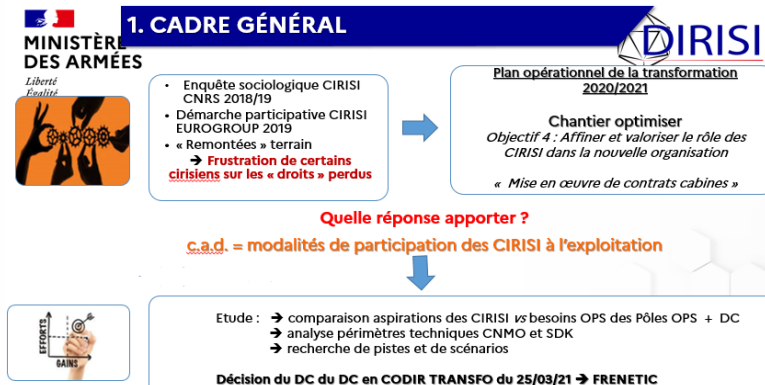
FO DEFENSE constate un fort déficit de 40 ETP sur les entités AND et CASID et souhaite savoir comment seront pourvus ces postes ? Le déficit porte essentiellement sur du personnel militaire. Le DC indique que le périmètre AND présente un taux de réalisation de 80% pour la DIRISI.

■ FRENETIC

Après une enquête sociologique et une démarche participative des CIRISI, la DIRISI retient un mandat portant sur la définition du périmètre de responsabilité technique permanente et circonscrit des CIRISI appelé FRENETIC, basé sur un scénario en 3 axes : l'axe 1 Technique, l'axe 2 RH et l'axe 3 ORG.



Les premières conclusions consistent à l'harmonisation des périmètres techniques des systèmes et l'émergence d'une problématique d'administration « inter-pôles » plus que d'une partition CNMO/CIRISI :



La priorité est donnée à la constitution d'une cartographie des compétences techniques détenues avec un outil OSEC qui servira à mettre en œuvre la Task Force (TF) de capacité technique d'intervention circonstancielle.

Tel qu'énoncé dans notre déclaration liminaire, **FO DEFENSE** affirme que cela ne répond pas à la préoccupation des personnels techniques des CIRISI, et encore moins à l'espoir suscité par l'enquête sociologique et la démarche participative des CIRISI. Ce n'est pas une réponse conjoncturelle liée à la compétence individuelle d'un agent, aujourd'hui présent, demain perdue par érosion naturelle ou

mobilité, constituant une task force éphémère, mais la capitalisation de ses compétences en les ancrant structurellement dans l'organisation et la complémentarité des actions et missions. **FO DEFENSE** est d'autant plus circonspecte et inquiète sur le contenu de l'axe 2 RH sur lequel on peut lire : « *ajuster en organisation et en gestion le niveau technique des CIRISI au juste besoin* », que la seule réponse a été de dire qu'il était en sommeil.

■ Points Divers

FO DEFENSE a souhaité que la DIRISI s'exprime sur l'expérimentation demandée par l'EMA relative à la mutualisation des préventeurs sur des emprises cibles. La DIRISI indique que Kremlin Bicêtre est dans les cibles. Elle mènera cette expérimentation et entend les arguments de **FO DEFENSE** sur la responsabilité civile et pénale du commandant de formation administrative, sur le manque de dotation de préventeur pour suivre les conventions d'emprise et la complexité des formations multi-sites et multi-emprise.

FO DEFENSE a soulevé le problème d'accès des ouvriers d'état et TSO aux formations qualifiantes du CFD BOURGES.

Le DC indique que des réponses seront apportées.

FO DEFENSE souhaite que le prochain CTR apporte des réponses sur l'avancement des OE et TSO, et fera part de son avis sur les parcours professionnels d'ICD.



COMPTTE RELE



CONCLUSION

Un CTR DIRISI d'échanges en présentiel, de présentation de dossiers montrant la transformation perpétuelle de la DIRISI.

Si le cœur de la DIRISI est l'humain, attention à ne pas le décevoir par des concepts empruntés au monde où justement l'humain est loin d'être la priorité...

FO DEFENSE continuera à porter son analyse sur l'organisation et le fonctionnement de la DIRISI, fondée sur les retours des agents et du terrain.

FO DEFENSE demeure à votre écoute et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le 16 décembre 2021

Vos représentants **FO DEFENSE** à la DIRISI :

Gérard REY, DIRISI TOULON - gerard.rey@intradef.gouv.fr

Didier GRUAU, DIRISI METZ - didier.gruau@intradef.gouv.fr

Cyril FABRE, DIRISI LYON - cyril-l.fabre@intradef.gouv.fr

Bruno DAGUIER, DIRISI RENNES - bruno.daguier@intradef.gouv.fr

Ignazio FLORE, POSA RENNES/BORDEAUX - ignazio.flore@intradef.gouv.fr

Patrice PARNAUD, DIRISI TOULON - patrice.parnaud@intradef.gouv.fr

Emmanuel NIATI, SICL KB - emmanuel.niati@intradef.gouv.fr

Danitza SCIARRINO, DIRISI METZ - danitza.sciarrino@intradef.gouv.fr

Eric CHAINTREUIL, DIRISI LYON - eric.chaintreuil@intradef.gouv.fr

Sébastien TOUSSAINT, DIRISI BORDEAUX - sebastien6.toussaint@intradef.gouv.fr



CTR DIRISI

du 25 novembre 2021

Monsieur le Directeur Central, Mesdames, Messieurs,

FO DEFENSE apprécie de pouvoir enfin siéger en présentiel.

En préambule, permettez-nous Monsieur le Directeur de débiter ce CTR DIRISI en évoquant la situation des agents de la fonction publique, qui, depuis plus de 10 ans maintenant, voient leur pouvoir d'achat s'éroder d'année en année. L'inflation s'est réveillée et l'augmentation des prix a obligé une revalorisation du SMIC de 2,2 %, contraignant le pouvoir exécutif à corriger les grilles C1 et C2 des fonctionnaires de la catégorie C, à défaut de la revalorisation de la valeur du point d'indice. L'ajout de quelques points d'indice sur les basses rémunérations ne fait qu'instaurer un tassement des grilles et affaiblir le principe de carrière. A titre d'exemple, une ou un agent de catégorie C percevra après 19 ans passés dans son premier grade, 196 euros bruts de plus ! N'oublions pas que 20% des agents de la DIRISI se situent dans cette catégorie.

FO DEFENSE affirme qu'il est indispensable et incontournable d'actualiser la valeur du point d'indice, tant pour compenser à minima l'inflation que pour rattraper les pertes accumulées.

Concernant l'ordre du jour de ce comité technique de réseau, **FO DEFENSE** interviendra en séance sur les éléments présentés et porte à votre attention les points suivants :

Ressources humaines

A la lecture de la situation RH de la DIRISI 2018-2021, **FO DEFENSE** constate que le déficit en effectifs réalisés reste constant malgré les efforts de recrutement. En effet les droits concédés par la DRH-MD pour le recrutement d'agents civils n'ont pas permis de combler les départs naturels et encore moins de pallier le déficit de pourvoi des armées. De surcroît la pyramide des âges de la DIRISI fait apparaître 300 agents de plus de 60 ans, constat aggravant de cette situation.

Concernant le recrutement en 2021, celui des ASC n'atteint pas le niveau attendu. A *contrario*, celui des fonctionnaires est satisfaisant et devrait donc être plus ambitieux dès 2022.

FO DEFENSE rappelle son attachement au recrutement de fonctionnaires pour faire face à une politique ministérielle de recrutement des ASC qui dessert les intérêts de la DIRISI et précarise ces personnels.

FO DEFENSE constate que le recrutement 2022 ne compensera pas le déficit 2021 de 125 postes, cumulé aux départs naturels prévisibles.



Soucieux de l'impact sur les personnels civils des 100 postes à rendre au titre de la CYBERDEFENSE annoncés par la DIRISI, **FO DEFENSE** ne comprend pas cette contribution, alors que la Ministre des Armées a clairement annoncé la création nette de 450 postes inscrits au PLF 2022, incluant ceux dédiés à la CYBERDEFENSE.

CIA 2021

Concernant le CIA 2021, **FO DEFENSE** observe que la DIRISI a utilisé le principe de la fongibilité des enveloppes financières et souhaiterait connaître les motivations qui ont conduit à son usage.

FO DEFENSE réaffirme son opposition à la modulation à la baisse du CIA pour les agents en distorsion catégorielle.

FO DEFENSE s'étonne du faible volume d'agents ayant bénéficié de la clause de revoyure et demande que des précisions soient apportées en séance.

RIFSEEP des ICD

Concernant la filière SIC, la DRH-MD constate, 2 ans après que **FO DEFENSE** l'ait annoncé en CTM de décembre 2019, que le recrutement et la fidélisation ne sont pas au rendez-vous. Encore une fois, l'administration va faire un tri entre les agents pour minimiser l'enveloppe budgétaire, sans se soucier si des inégalités de traitement sont créées par ce mode de pensée !!!

FO DEFENSE dénonce les arguments avancés par la DRH-MD, qui ne sont que des artifices pour exclure les ingénieurs du 1^{er} grade de cette majoration de 1 000€ brut annuelle de l'IFSE. **FO DEFENSE** revendique l'application de cette majoration de l'IFSE à l'ensemble du corps des ICD.

Réorganisation de la DIRISI et restructurations 2022

FO DEFENSE reste attentive aux restructurations et aux réorganisations de la plaque parisienne et du service projets. Concernant ce dernier, **FO DEFENSE** souhaite des éclaircissements sur le volume des postes concernés et sur la répartition des transferts.

FRENETIC

Enthousiasmée par votre décision de mener une enquête sociologique ainsi qu'une démarche participative des CIRISI/EUROGROUP, **FO DEFENSE** était confiante sur la prise en compte des attentes des techniciens.

Tel que présenté, le projet FRENETIC ne semble pas répondre aux préoccupations des personnels.

La capacité d'intervention technique circonstancielle a peu de chance d'être mise en œuvre. Quelles seront les plus-values techniques et professionnelles pour les techniciens des CIRISI ?

Comment interpréter le souhait « d'ajuster en organisation et en gestion le niveau technique des CIRISI au juste besoin » ?

FO DEFENSE est très inquiète sur l'issue.

Mon Général, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

Le Kremlin-Bicêtre, le 25 novembre 2021

